

## Conditions contractuelles

1. La réservation aux classes doit obligatoirement se faire online depuis le site internet en créant un compte Mindbody. **L'annulation aux classes est également obligatoire afin de libérer une place pour une autre élève jusqu'à 2 heures avant le début de chaque cours durant la semaine et jusqu'à 21h00 le vendredi soir pour les cours du samedi matin. Si les délais ne sont pas respectés, un crédit sera décompté.**
2. Les abonnements ou packs sont crédités numériquement sur votre compte Mindbody.
3. Les abonnements sont personnels et non transmissibles. L'élève doit être en mesure de prouver son identité si celle-ci lui est demandée
4. Les classes débutent à l'heure indiquée. L'élève ne doit pas manquer à l'échauffement, obligatoire pour des mesures de sécurité. En cas de retard, l'élève doit s'échauffer elle-même avant de rejoindre la classe.
5. PoleMovement se réserve le droit de modifier les horaires et le genre de cours durant l'année dans un but d'améliorer le planning des classes, dans l'intérêt de l'élève et des enseignants. Les changements seront communiqués à l'avance.
6. **En cas d'inscriptions insuffisantes, PoleMovement se réserve le droit d'annuler les cours. Les annulations seront communiquées aux élèves au plus tard 2 heures avant les cours concernés et à 21h00 les vendredis soirs pour les cours du samedi matin à condition que PoleMovement soit en possession de leurs coordonnées.** Tout changement de coordonnées postales, téléphoniques ou email doit être annoncé à PoleMovement.
7. PoleMovement se réserve le droit de modifier la forme des cours, dans l'intérêt de l'élève et des enseignants. Les changements seront communiqués à l'avance.
8. L'élève accepte de travailler avec une partenaire et de partager le matériel mis à disposition.
9. Les chaussures de danse utilisées doivent être destinées exclusivement à l'usage en salle
10. PoleMovement met à disposition de l'élève ses installations pour la durée fixée dans ledit contrat.
11. En cas de suspension, le contrat se prolonge de la même durée qu'il a été suspendu :
  - a. Sur présentation d'un justificatif médical, une suspension est possible, sans effet rétroactif en cas d'accident, grossesse ou maladie. La suspension ne dispense pas du paiement pour la période suspendue. L'abonnement sera prolongé de la même durée à la fin de contrat.
  - b. Les autres cas seront évalués par la direction
12. La participation aux classes s'effectue aux risques et périls de l'élève exclusivement, cependant PoleMovement s'engage à donner l'instruction nécessaire ainsi que les mesures de sécurité. Chaque élève s'engage en contrepartie à respecter ses propres limites physiques et à être conscient en tout temps, des risques encourus. L'élève doit, en cas de doute, effectuer un contrôle médical. La direction PoleMovement décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de maladie.
13. Pour les abonnements réglés mensuellement, la première mensualité doit être effectuée dans les 10 jours suivant la signature du contrat sur notre compte bancaire : **IBAN CH63 8080 8008 9346 6615 7** PoleMovement Dance Studio, Rue de Vevey 218,1630 Bulle. Pour les mois suivants, l'élève doit s'acquitter des mensualités sur notre CCP au début du mois contractuel, au maximum 10 jours après, sans quoi, des frais de rappels de Fr. 30.- seront facturés. Dès un mois de retard dans le règlement des mensualités, PoleMovement transmettra, si nécessaire, le dossier à l'office de recouvrement afin de percevoir la somme due contractuellement.
14. Les cotisations s'entendent forfaitairement et ne donneront lieu à aucun remboursement ni diminution de tarif, ni prolongation d'abonnement en cas de non-fréquentation.
15. Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82LP.
16. PoleMovement n'engage pas sa responsabilité en cas de vols ou pour les objets de valeur oubliés lors des classes.
17. L'école est ouverte toute l'année, à l'exception de vacances annoncées par PoleMovement et jours fériés officiels.
18. Pour les mineurs, la signature d'un représentant légal est indispensable.
19. PoleMovement se réserve le droit d'annuler, sans contrepartie, le contrat de tout membre dont le comportement porterait atteinte à la bonne marche du studio et du bien-être de ses élèves et enseignants.
20. **Tous les abonnements sont renouvelés tacitement pour la même durée.** Toute demande de résiliation doit être adressée par écrit à PoleMovement, rue de Vevey 218, 1630 Bulle ou par mail au minimum un mois avant la date d'échéance du contrat d'abonnement.
21. En cas de demande de résiliation anticipée, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement impliquant toutefois le versement d'indemnités ; elles s'élèvent au prix d'un mois d'abonnement pour les abonnements de 3 mois, au prix de 2 mois d'abonnements pour les contrats de 6 mois et au prix de 3 mois d'abonnements pour les contrats de 12 mois.
22. En cas de demande de suspension d'un ou deux mois maximum, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement impliquant toutefois le versement d'une indemnité de 50CHF. Aucun cours ne pourra être suivi lors de la durée de suspension.
23. En tant que membre de la Fédération Suisse «Swiss Pole Sports Federation», selon l'article 7 des Statuts de l'association, l'école transmet les données personnelles (Nom, Prénom, date de naissance, email et adresse) de chaque client-e à ladite association afin qu'elle soit enregistrée comme personne pratiquant la discipline.